

RCS : BREST Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 D 00238 Numéro SIREN : 349 516 427 Nom ou dénomination : STERENN

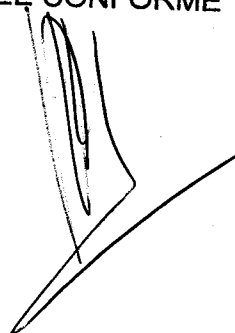
Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2021 sous le numéro de dépôt 6825

SELAS STERENN
ETATS FINANCIERS
Au 30 juin 2019

2 Rue Rosemonde Gerard
29850 GOUESNOU

Siret : 34951642700037

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'L' or 'J' followed by a long horizontal stroke.

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2019	Net 31/05/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	18 934		18 934	18 934
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 934		18 934	18 934
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	321 915	11 728	310 187	386 104
Autres créances	116 908		116 908	49 035
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 665		25 665	107 150
Charges constatées d'avance (3)	8 453		8 453	9 128
TOTAL ACTIF CIRCULANT	472 941	11 728	461 213	551 417
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	491 875	11 728	480 147	570 351
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2019	31/05/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	81 959	26 779
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	28 914	55 180
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	154 873	125 959
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	37 344	37 344
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 200	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	223 109	294 212
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 621	89 416
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	9 000	23 420
TOTAL DETTES (1)	325 275	444 393
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	480 147	570 351
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	324 075	444 393
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

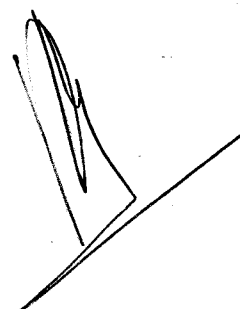
COMPTES DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2019	31/05/2018
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	11 946		11 946	
Production vendue (services)	921 128		921 128	742 011
Chiffre d'affaires net	933 074		933 074	742 011
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			9 027	2 021
Autres produits				2
Total produits d'exploitation (I)			942 101	744 034
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			884 562	657 687
Impôts, taxes et versements assimilés			1 933	1 957
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 380	922
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			9 027	
Total charges d'exploitation (II)			900 903	660 566
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			41 199	83 468
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 040	843
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1 040	843
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 040	-843
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			40 159	82 625

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2019	31/05/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		145
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		145
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		145
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	11 245	27 590
Total des produits (I+III+V+VII)	942 101	744 179
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	913 187	688 999
BENEFICE OU PERTE	28 914	55 180
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COPIE CERTIFIEE CONFORME



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SELAS STERENN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 480 147 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 28 914 euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 01/06/2018 au 30/06/2019.

La durée de l'exercice a changé d'un exercice sur l'autre pour les raisons suivantes :
- Changement de date de clôture

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Travaux en cours : Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "clients factures à établir" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

Identité de la société consolidante :

AVENIR IE
Société par actions simplifiée
au capital de 65 405 745 euros
106 Cours Charlemagne - 690002 LYON
844 333 245 RCS LYON

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	18 934			18 934
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	18 934			18 934
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	18 934			18 934

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion.

La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

NOTES SUR LE BILAN

	30/06/2019
Éléments achetés	18 934
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	18 934

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 447 276 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	321 915	321 915	
Autres	116 908	116 908	
Capital souscrit - appelé, non versé	8 453	8 453	
Charges constatées d'avance			
Total	447 276	447 276	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE hors groupe	57 953
Total	57 953

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de parts ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
IN EXTENSO BRETAGNE 35000 RENNES	99,80	2 495,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
HAMON Françoise 29190 PLEYBEN	0,04	1,00
ROLLAND Arnaud 35510 CESSON SEVIGNE	0,04	1,00
GENTIL MORGAN 29800 PENCRAH	0,04	1,00
LORAND Jean-Philippe 35430 LA VILLE ES NONAIS	0,04	1,00
CHARLIER Pascale 29200 BREST	0,04	1,00

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 324 075 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223 109	223 109		
Dettes fiscales et sociales	54 621	54 621		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	37 344	37 344		
Produits constatés d'avance	9 000	9 000		
Total	324 075	324 075		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les groupes et associés	37 344			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	95 419
Fournisseurs - FAR hors groupe	2 040
Etat - Charges à payer	798
Charge à payer - CFE	260
Total	98 517

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 453		
Total	8 453		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA	9 000		
Total	9 000		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			11 946
Ventes de produits intermédiaires	11 946		11 946
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	921 128		921 128
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	933 074		933 074

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 750 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	30/06/2019	31/05/2018
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 040	843
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	1 040	843
Résultat financier	-1 040	-843

Parties liées

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Liste des transactions significatives :

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

- Compte courant avec In Extenso Bretagne : 37 056 Euros
- Dettes fournisseurs avec In Extenso Bretagne : 125 650 Euros
- Factures à recevoir avec In Extenso Bretagne : 6 138 Euros
- Avoirs à recevoir avec In Extenso Bretagne : 720 Euros

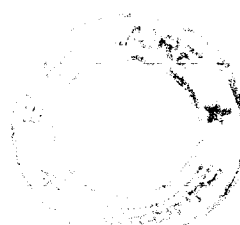
Société d'Exercice Libéral
par Actions Simplifiée

STERENN

2 rue Rosemonde Gerard
ZAC de Kergaradec
29850 GOUESNOU

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice de 13 mois clos le 30 juin 2019





Compagnie
Française
de Contrôle
& d'Expertise

Société de
commissaires
aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 13 mois clos le 30 juin 2019

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée
STERENN

2 rue Rosemonde Gerard
ZAC de Kergaradec
29850 GOUESNOU

A l'assemblée générale de la société **STERENN**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **STERENN** relatifs à l'exercice de 13 mois clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juin 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS
Tél. 01 40 53 39 80
fax 01 40 53 05 56

S.A. au capital de
37 000 €
Inscrite à la
Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Paris
RCS Paris B 602 006 116
Code NAF 6920 Z
N° TVA Intracommunautaire :
FR 95602006116

.../...

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part les observations suivantes : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre des factures concernées reçues et émises et au nombre des factures exclues émises prévues par cet article.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

.../...

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 29 novembre 2019

**Compagnie Française
De Contrôle & d'Expertise
"C.F.C.E."**

Société de commissaires aux comptes

Albert ABEHSSERA
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux comptes



ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2019	Net 31/05/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	18 934		18 934	18 934
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 934		18 934	18 934
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	321 915	11 728	310 187	386 104
Autres créances	116 908		116 908	49 035
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 665		25 665	107 150
Charges constatées d'avance (3)	8 453		8 453	9 128
TOTAL ACTIF CIRCULANT	472 941	11 728	461 213	551 417
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	491 875	11 728	480 147	570 351
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

	30/06/2019	31/05/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	81 959	26 779
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	28 914	55 180
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	154 873	125 959
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	37 344	37 344
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 200	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223 109	294 212
Dettes fiscales et sociales	54 621	89 416
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	9 000	23 420
TOTAL DETTES (1)	325 275	444 393
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	480 147	570 351
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	324 075	444 393
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2019	31/05/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	11 946		11 946	
Production vendue (services)	921 128		921 128	742 011
Chiffre d'affaires net	933 074		933 074	742 011
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			9 027	2 021
Autres produits				2
Total produits d'exploitation (I)			942 101	744 034
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			884 562	657 687
Impôts, taxes et versements assimilés			1 933	1 957
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 380	922
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			9 027	
Total charges d'exploitation (II)			900 903	660 566
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			41 199	83 468
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 040	843
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1 040	843
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 040	-843
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			40 159	82 625

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2019	31/05/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		145
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		145
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		145
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	11 245	27 590
Total des produits (I+III+V+VII)	942 101	744 179
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	913 187	688 999
BENEFICE OU PERTE	28 914	55 180
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

C.F.C.E
112, bis rue Cardine
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SELAS STERENN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 480 147 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 28 914 euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 01/06/2018 au 30/06/2019.

La durée de l'exercice a changé d'un exercice sur l'autre pour les raisons suivantes :
- Changement de date de clôture

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Travaux en cours : Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "clients factures à établir" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

Identité de la société consolidante :

AVENIR IE

Société par actions simplifiée

au capital de 65 405 745 euros

106 Cours Charlemagne - 690002 LYON

844 333 245 RCS LYON

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	18 934			18 934
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	18 934			18 934
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	18 934			18 934

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion.

La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

	30/06/2019
Éléments achetés	18 934
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	18 934

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 447 276 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	321 915	321 915	
Autres ..	116 908	116 908	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 453	8 453	
Total	447 276	447 276	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE hors groupe	57 953
Total	57 953

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de parts ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
IN EXTENSO BRETAGNE 35000 RENNES	99,80	2 495,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
HAMON Françoise 29190 PLEYBEN	0,04	1,00
ROLLAND Arnaud 35510 CESSON SEVIGNE	0,04	1,00
GENTIL MORGAN 29800 PENCRAN	0,04	1,00
LORAND Jean-Philippe 35430 LA VILLE ES NONAIS	0,04	1,00
CHARLIER Pascale 29200 BREST	0,04	1,00

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 324 075 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223 109	223 109		
Dettes fiscales et sociales	54 621	54 621		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	37 344	37 344		
Produits constatés d'avance	9 000	9 000		
Total	324 075	324 075		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les groupes et associés	37 344			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	95 419
Fournisseurs - FAR hors groupe	2 040
Etat - Charges à payer	798
Charge à payer - CFE	260
Total	98 517

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 453		
Total	8 453		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA	9 000		
Total	9 000		

C.F.C.E
112, bis rue Cardine
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires	11 946		11 946
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	921 128		921 128
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	933 074		933 074

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 750 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	30/06/2019	31/05/2018
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 040	843
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	1 040	843
Résultat financier	-1 040	-843

Parties liées

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Liste des transactions significatives :

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

- Compte courant avec In Extenso Bretagne : 37 056 Euros
- Dettes fournisseurs avec In Extenso Bretagne : 125 650 Euros
- Factures à recevoir avec In Extenso Bretagne : 6 138 Euros
- Avoirs à recevoir avec In Extenso Bretagne : 720 Euros

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

STERENN

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 2, rue Rosemonde Gérard - Z.A.C. de Kergaradec - 29850 GOUESNOU
349 516 427 R.C.S. BREST

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 DECEMBRE 2019

PROJET DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2019, soit la somme de 28 914,20 euros, en distribution de dividendes.

L'assemblée générale décide également de distribuer la somme de 16 085,80 euros prélevée sur les réserves facultatives.

La somme globale de 45 000,00 euros distribuée procurera un dividende brut de 18,00 euros par action.

Sur le plan fiscal, il est rappelé que les dividendes versés aux associés personnes physiques domiciliés fiscalement en France sont, à l'exception des dividendes relatifs à des titres inscrits en PEA, soumis au paiement de la retenue à la source des prélèvements sociaux d'un montant de 17,2 %.

En outre, les dividendes sont soumis au paiement d'un prélèvement à la source obligatoire non libératoire au taux de 12,8 % (sauf demande de dispense formulée par les associés dans les conditions prévues aux articles 117 quater et 242 quater du Code général des impôts).

La mise en paiement des dividendes interviendra ce jour au siège social.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la Présidente à l'effet de procéder au paiement au siège social du dividende à la date prévue et de procéder au règlement du prélèvement obligatoire et des prélèvements sociaux exigibles.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Total des sommes distribuées	Dividendes éligibles à la réfaction prévue à l'art. 158.3.2 du C.G.I.	Dividendes non éligibles à la réfaction prévue à l'art. 158.3.2 du C.G.I.
2018-2019	-	-	-
2017-2018	90 000 €	Sur la totalité du montant distribué	-
2016-2017	-	-	-

Fait à GOUESNOU,
Le 29 novembre 2019.

La Présidente,



STERENN

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 2, rue Rosemonde Gérard - Z.A.C. de Kergaradec - 29850 GOUESNOU
349 516 427 R.C.S. BREST

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 DECEMBRE 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2019, soit la somme de 28 914,20 euros, en distribution de dividendes.

L'assemblée générale décide également de distribuer la somme de 16 085,80 euros prélevée sur les réserves facultatives.

La somme globale de 45 000,00 euros distribuée procurera un dividende brut de 18,00 euros par action.

Sur le plan fiscal, il est rappelé que les dividendes versés aux associés personnes physiques domiciliés fiscalement en France sont, à l'exception des dividendes relatifs à des titres inscrits en PEA, soumis au paiement de la retenue à la source des prélèvements sociaux d'un montant de 17,2 %.

En outre, les dividendes sont soumis au paiement d'un prélèvement à la source obligatoire non libératoire au taux de 12,8 % (sauf demande de dispense formulée par les associés dans les conditions prévues aux articles 117 quater et 242 quater du Code général des impôts).

La mise en paiement des dividendes interviendra ce jour au siège social.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la Présidente à l'effet de procéder au paiement au siège social du dividende à la date prévue et de procéder au règlement du prélèvement obligatoire et des prélèvements sociaux exigibles.

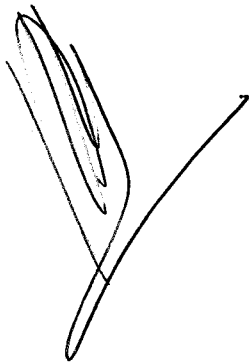
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Total des sommes distribuées	Dividendes éligibles à la réfaction prévue à l'art. 158.3.2 du C.G.I.	Dividendes non éligibles à la réfaction prévue à l'art. 158.3.2 du C.G.I.
2018-2019	-	-	-
2017-2018	90 000 €	Sur la totalité du montant distribué	-
2016-2017	-	-	-

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à SAINT-BRIEUC,
Le 16 décembre 2019.

La Présidente,



In Extenso

In Extenso Bretagne
2, rue Rosemonde Gérard
CS 20027
29801 BREST Cedex 9

Tel : 02 98 02 86 86
Fax : 02 98 41 77 73

www.inextenso.fr

REÇU LE
21 DEC. 2021
GREFFE TRIB. COM. BREST

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

150, Rue Ernest Hemingway
CS 61936
29219 BREST CEDEX 2

Service Juridique

Tél. ligne directe : 02 98 02 86 93

Dossier : **STERENN**

BREST, le 20 décembre 2021

Mesdames,

Nous vous prions de trouver sous ce présent pli :

concernant la Société **STERENN** :

- 1 exemplaire du projet de résolution d'affectation du résultat,
- 1 exemplaire de la résolution d'affectation du résultat adoptée,
- 1 exemplaire du bilan, compte de résultat et annexe : exercice clos le 30 juin 2019,
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Nous vous remercions de bien vouloir porter le coût de la formalité à notre compte IEB.

Nous vous en souhaitons bonne réception,

Et vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de notre entière considération.

Alice GOYAT,



COPIE

GR/2901/1308106



STERENN
ZAC de Kergaradec
2 RUE ROSEMONDE GERARD
29850 GOUESNOU

1464 - 1/1 - 1464

Brest, le 3 décembre 2021

RELANCE UNIQUE

Nos références : mygbatch / 2002 D 00238

Entreprise : STERENN, 349 516 427

Exercice clos le : 30/06/2019

Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

**UNIQUE RELANCE AVANT TRANSMISSION AU MINISTERE PUBLIC
ET AU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

Madame, Monsieur,

Vous n'avez pas déposé au greffe les **documents comptables** relatifs à l'exercice clos au 30/06/2019 en violation de l'article L.232-23 I du code de commerce.

A défaut de **régularisation sous 30 jours** du dépôt de vos documents comptables, vous nous placerez dans l'obligation d'informer le ministère public de la constitution de l'**infraction pénale** ainsi que le président du tribunal de commerce qui pourra vous **contraindre à procéder à ce dépôt sous astreinte**.

Vous avez la possibilité d'y remédier, de manière simple et rapide, en réalisant le dépôt en ligne de vos documents comptables sur le portail dédié comme plus de 229 000 entreprises :

www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/depot-des-comptes.html

A défaut, vous devez nous adresser sous un délai **de 30 jours** en un seul exemplaire, très lisibles, non agrafés, certifiés conforme et signés par le représentant légal, les documents listés au verso, accompagnés de votre règlement d'un montant de 47,90 Euros.

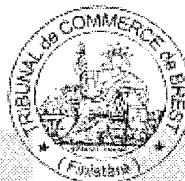
Avec nos salutations distinguées.

Maître Yveline BONDER-MARCHAND

Maître Béatrice APPERE-BONDER

B. Bonder

[Signature]



LEGALE